

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 103 (1995)

Artikel: Psychiatrie et société : de quelques associations pour l'hygiène mentale, morale et sociale
Autor: Heller, Geneviève
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-73304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Psychiatrie et société: de quelques associations pour l'hygiène mentale, morale et sociale

GENEVIÈVE HELLER

L'histoire de la psychiatrie englobe à la fois l'évolution des diagnostics, des traitements, des institutions, des thérapeutes et des patients; cependant, elle ne peut être appréhendée sans que soient pris en compte ses rapports avec la société, c'est-à-dire les influences réciproques de la psychiatrie et de l'ensemble de la société à un moment donné. C'est dans ce domaine que l'hygiène mentale occupe dès le début du XX^e siècle une place prioritaire. L'article de Michael Steck traitant de la Société vaudoise de patronage des aliénés présente les objectifs d'une hygiène mentale pragmatique et en même temps le reflet d'une théorie sociale. La Société de patronage doit servir d'intermédiaire entre l'asile d'aliénés de Cery – principale institution publique de psychiatrie du canton de Vaud – et le reste de la société; elle cherche à combattre les préjugés contre les maladies mentales et contre l'asile, à prévenir le développement d'une pathologie mentale, à soutenir les malades mentaux et leur famille, en dehors de l'asile.

Or, il apparaît que cette thématique de l'hygiène mentale entretient une dépendance étroite avec d'autres domaines de l'hygiène – hygiènes sociale, morale, sanitaire – par ses méthodes ainsi que par ses objectifs qui tendent vers deux actions complémentaires: encourager le bien, lutter contre le mal, ou en des termes moins manichéistes ou moins moraux, fortifier la société, lutter contre les causes d'affaiblissement de celle-ci. Si ce sujet est une constante dans l'histoire de l'humanité, il prend une ampleur particulière à la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle avec le développement des hantises sociales alimentées notamment par les grandes pathologies (tuberculose,

alcoolisme, syphilis), la démographie, les statistiques, les théories de l'hérédité et de la contagion.

Ce dualisme peut se focaliser sur une priorité particulière ou au contraire s'étendre à une conception plus globale de la société. Diverses ligues et sociétés se forment pour entreprendre la croisade :

- *contre* l'alcoolisme, la tuberculose, les maladies vénériennes, la prostitution organisée, la littérature immorale, etc.
- *pour* la famille, en faveur de l'enfance, pour le relèvement de la moralité, etc.

Souvent leurs objectifs se rejoignent et les thèmes se croisent. C'est cette convergence que l'on voudrait étudier : d'un côté, une vision d'ensemble, un projet social engageant à des interventions multiples et dans plusieurs directions ; de l'autre, une réalité concrète jugée inacceptable suscite un objectif précis qui ne tarde pas à s'élargir à d'autres domaines apparentés. Les uns et les autres débouchent sur une thématique complexe qui revêt une acuité et une actualité particulières, comme par exemple la « question sexuelle ». Enfin, les protagonistes en arrivent à réunir leurs forces pour mieux s'organiser.

Les objectifs et les thèmes de trois associations locales apparentées à des associations analogues en Suisse et à l'étranger seront successivement présentés :

- la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité¹
- la Ligue pour l'Action morale²
- le Cartel romand d'hygiène sociale et morale³.

¹ Rapports de la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité de 1895 à 1921, reliés en deux exemplaires, faisant partie des archives de la Conférence romande de l'action sociale, Lausanne [voir plus bas].

² Fonds *Ligue pour l'Action morale*, Cabinet des Manuscrits, Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne-Dorigny, cote IS 3696 1 à 93.

³ Archives à la Conférence romande de l'action sociale, Lausanne, aimablement mises à disposition par son secrétaire général, M. Bernard Vaney.

La Société vaudoise pour le relèvement de la moralité

Les origines de cette société institutionnalisée en 1895 remontent, une vingtaine d'années plus tôt, à la lutte contre la réglementation de la prostitution. Le premier congrès de la Fédération britannique, continentale et générale, s'était tenu à Genève en 1877 tandis qu'à Lausanne se créait cette même année une branche locale des Amies de la Jeune fille et que la question de la prostitution réglementée était combattue par le procureur général Charles Duplan. À la même époque, de petits asiles étaient ouverts pour des «filles tombées désirant se relever» ou pour des filles «vicieuses» (selon les termes de l'époque), ressemblant davantage à des maisons de correction qu'à des pensions. Enfin, la Société vaudoise d'utilité publique s'élevait contre la «traite des Blanches», placements immoraux de jeunes filles à l'étranger. «Il se fait dans toute l'Europe un commerce actif et étendu ayant pour objet des jeunes filles. [...] Les agents, en quête de jeunes filles, les leurrent par la promesse de bonnes places [...]. Ces pauvres filles sont vendues aux maisons de débauche.»⁴

L'initiative de la Fédération comme celle des Amies de la Jeune fille (fondée en Angleterre en 1869) revient à Joséphine Butler, l'une des plus ardentes partisans de la protection de la femme⁵.

L'année précédant la fondation de la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité, s'était tenu à Lyon le premier congrès de la Ligue française de la moralité publique (dont le périodique publié dès 1897 est intitulé *Le Relèvement moral*). La Société vaudoise est créée sur l'initiative du pasteur François Naef, tandis que la femme du procureur Duplan cité plus haut en assure la présidence. Une centaine de membres, dont les deux tiers sont des femmes, en font partie dès la première année. Elle est composée principalement des pasteurs et des professeurs, leurs épouses ou des femmes célibataires, notamment des directrices de pensionnat.

⁴ *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, janvier 1882, n° 1, p. 20 ; voir aussi janvier 1877, n° 1, p. 20.

⁵ Sur Joséphine Butler et le rôle fondamental des femmes et des associations féminines dans la thématique de l'hygiène morale et sociale, voir Anne-Marie KÄPPELI, *Sublime croisade. Éthique et politique du féminisme protestant 1875-1928*, Genève 1990.

L'objectif principal est, comme pour la Fédération continentale, de lutter contre la prostitution réglementée considérée comme «l'avilissement officiel des femmes» en même temps qu'elle cautionne «la dégradation morale de l'homme». ⁶

La Société «fait appel à tous les hommes et à toutes les femmes de cœur et de dévouement, dans le but de travailler à l'amélioration des mœurs publiques dans le canton de Vaud, tant par l'action directe sur les mœurs et les idées que par les réformes légales et administratives, celles notamment qui pourraient être favorables aux droits moraux et civils de la femme. [...] [Elle] convie ses adhérents à travailler au réveil de la conscience publique, en dévoilant les conséquences déplorables qu'entraîne, dans le domaine de l'éducation et de la famille, dans la sphère politique et sociale, la doctrine homicide entre toutes de la nécessité du vice». ⁷

La Société aborde la question de la moralité et du vice de manière préventive en orientant son action sur l'éducation du public. Elle souhaite sensibiliser ceux qui sont en contact avec les jeunes (les parents, les pasteurs, les maîtres) et informer les jeunes eux-mêmes. Ainsi par exemple, en 1896, le docteur Charles Krafft, membre du comité et directeur de l'école d'infirmières de La Source, donne un cours d'hygiène sexuelle à la faculté de théologie afin de «mettre nos futurs pasteurs en état d'éclairer nos garçons à l'âge où ils font leur instruction religieuse et à les mettre en garde contre les sollicitations malsaines et dangereuses» ⁸. Des cours intitulés «Sur la pureté» sont organisés à Vevey par le docteur Jules Gonin dès 1911 tandis qu'à la même époque le docteur Francis Cevey donne des cours d'hygiène sexuelle au Collège cantonal. «Mais les orateurs rencontrent beaucoup de réticences, principalement de la part des parents, l'idée [étant] répandue que l'ignorance est la meilleure sauvegarde de l'innocence.» [*Idem*, 9^e rapport, 1903-1904, p. 4]

La Société distribue à différents groupes de jeunes (notamment les recrues, les catéchumènes, les domestiques) des brochures de

⁶ *Société vaudoise pour le relèvement de la moralité*, rapport n° 1, 1895-1896, p. 14.

⁷ *Idem*, art. 1 et 3.

⁸ *Idem*, 2^e rapport, 1896-97, p. 10.

vulgarisation éditées en France⁹ ou en Suisse romande¹⁰; elle a contribué à la publication de deux d'entre elles¹¹. Elle recommande la lecture d'ouvrages de base, notamment *L'école de la pureté* d'Emma Pieczynska¹², secrétaire de l'Union internationale des Sociétés de culture morale. La Société préconise des méthodes qu'elle qualifie de libérales, fondées sur l'éducation morale, une hygiène rationnelle, l'encouragement à de saines distractions, plutôt que des méthodes régleментарistes et de coercition.

À titre d'exemple, on peut citer l'ouvrage de Paul Good, *Hygiène et morale*, brochure de soixante pages environ, éditée en 1900 par la Ligue de la moralité publique en France dont l'organe périodique est *Le Relèvement social*; cette brochure a été publiée à la suite de la Conférence internationale pour la prophylaxie des maladies vénériennes (Bruxelles, 1899) et en écho à la résolution invitant les gouvernements à «saisir toutes les occasions favorables pour attirer l'attention du public, et surtout celle des jeunes gens, sur les dangers que la prostitution fait courir à la santé de l'un et de l'autre sexe, et sur les suites funestes des maladies vénériennes».¹³ Cette publication a été recommandée et diffusée par la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité.

Le propos du docteur Good est de combattre un adage, alors de bon ton, mais un préjugé malheureux pour Good, selon lequel «il faut que jeunesse se passe», autorisant les jeunes hommes (et non les jeunes filles) à des pratiques sexuelles libertines et volages sous prétexte que cela est normal. Il dénonce ainsi le fait qu'il y ait deux morales: «La même femme qui peut-être sourit avec indulgence en apprenant les bonnes fortunes de monsieur son fils mourrait de honte et de douleur en apprenant que sa fille se conduit mal, ne songeant pas, dans son inconséquence, que cette honte qui la tue à son foyer est précisément celle que son fils va

⁹ M. SANDOZ *Jeunes filles, prenez garde!*, S. l. [1912], 8 p.; Paul GOOD, *Hygiène et morale*, Saint-Étienne 1900 [Bureaux du relèvement social].

¹⁰ Alexandre HERZEN, *Science et moralité*, Lausanne 1904, 32 p.; Aline HOFFMANN, *Votre bonheur et celui des autres*, Lausanne 1905.

¹¹ *Garde à vous!*, destiné aux écoles de recrues; Emma PIECZYNSKA, *Éducation sexuelle, le rôle de l'école*.

¹² Paris 1898.

¹³ Paul GOOD, *op. cit.*, [p. VII].

porter ailleurs.» (p. IV) Il y a ainsi deux morales face à la prostitution, «immense iniquité sociale» (p. 53); l'un des buts principaux des diverses sociétés de relèvement social ou moral en Suisse et à l'étranger étant de combattre cette duplicité morale. L'auteur cite les propos d'un autre partisan (Hélie Faustin): «C'est seulement sur la femme que retombent toutes les rigueurs des lois – c'est l'homme qui vient volontairement la trouver, qui lui apporte la contagion, et c'est la femme qui est visitée, arrêtée, internée, – l'homme rentre chez lui le front haut, il est partout bien vu, bien reçu, tandis que sa complice, pas plus coupable que lui, va, bannie et méprisée, vers le chemin de boue où elle doit rester toujours. Belle justice, en vérité!» (p. 54)

L'autre volet est la lutte contre les maladies vénériennes, la syphilis en particulier, dont les conséquences peuvent être graves sur la santé physique et mentale. Les énumérations des diverses maladies de l'individu et de ses proches sont alarmantes (contagion, hérédité ou atteinte au développement pendant la grossesse – stérilité, enfant aveugle, paralysie générale, etc.). «Il suffit de s'exposer une seule fois à la contagion pour risquer de contracter une ou plusieurs de ces maladies, car elles ne s'excluent pas l'une l'autre. Des exemples ne sont pas rares de jeunes gens qui ont été contaminés le jour même où ils perdaient leur virginité, pas toujours avec des professionnelles du vice.»

Ces deux objectifs majeurs, relatifs à la condition de la femme et à une maladie sociale sont traités au travers du filtre des principes et des obsessions de l'époque. «La nature, en dotant l'homme et la femme des organes de la reproduction n'a eu pour eux, comme pour les autres êtres, qu'un but: assurer la continuité de l'espèce [...].» (p. 7) De plus, il faut lutter contre toutes les causes d'affaiblissement; ainsi on considère que l'alcoolisme et les pratiques sexuelles précoces ou excessives exposent l'individu à d'autres atteintes (la tuberculose par exemple) en même temps qu'elles entraînent des risques de dégénérescence pour l'individu et pour sa descendance. Continence et maîtrise sont les méthodes essentielles préconisées, auxquelles il faut ajouter la mise en garde contre les fréquentations, lectures ou divertissements divers qui pourraient inciter à la tentation. L'individu est responsable, il doit contenir ses instincts, ses «besoins sexuels» (p. 12). Les théories

psychologiques et psychanalytiques, modifiant les conceptions du libre arbitre, de la volonté et par conséquent de la responsabilité de l'individu, ne sont pas encore assez développées (ou admises) en ce qui concerne les individus dits normaux. Les théories de l'hérédité et de la dégénérescence de l'individu et de la race, plus que les théories psychologiques ou sociales, occupent dans le dernier tiers du XIX^e siècle, et encore vers 1900, le devant de la scène, au point que Good affirme par exemple qu'«il est absolument prouvé que tout individu qui s'adonne aux rapports sexuels pendant la période d'évolution de la puberté est fatalement voué à la dégénérescence de ses forces physiques et de ses facultés morales». Selon lui, «les petits êtres mis au monde par des parents trop jeunes [...], n'ayant pu puiser une vitalité suffisante dans une source encore impuissante à la leur donner» (p. 11), périssent souvent, même avant la naissance, ou sont plus exposés aux maladies, en particulier la tuberculose.

Il est remarquable que de telles brochures abordent des sujets jusque-là tabou et tentent de dénoncer la loi du silence et des préjugés dangereux. «Taie la vérité c'est cacher le mal, non le supprimer.» (citation de A. Thiers placée en exergue par Good, p. 1). Mais les méthodes préventives et les arguments sont à nos yeux partiellement vieillissés et conditionnés par le contexte. De plus, le ton apparaît aujourd'hui menaçant, on parle de fautes et de honte, invoquant la responsabilité de l'individu, le cortège des descriptions informant des dangers réels se veut dissuasif. «L'hygiène condamnera leur conduite et se chargera de leur en faire porter les plus graves conséquences» (p. 14).

L'action de la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité porte, notamment par la diffusion de brochures telles que celle de Good, sur une éducation préventive, faite d'informations, de recommandations et d'avertissements; en même temps, elle tente de freiner la tolérance ou l'encouragement au vice par la réglementation de la prostitution au premier chef, mais aussi par la lutte contre la pornographie (surveillance des étalages de librairie, interdiction de spectacles malsains, introduction d'une limite d'âge au cinéma, etc.); enfin, elle apporte son soutien à des œuvres concrètes de prévention: encadrement des sommelières lors

d'une grande Fête de chant à Morges en 1917, création d'un poste d'assistante de police, appui à la Maison du soldat, etc.

La thématique générale concerne à la fois le relâchement des mœurs, la protection de ceux qui sont le plus directement exposés par leur état ou leur métier (enfants naturels, sommelières, domestiques, soldats), enfin la consolidation de ce qui est considéré comme la base positive de la société et de la moralité: la famille.

C'est ainsi que la Société rejoint les préoccupations d'autres associations, souvent en qualité de membre collectif de celles-ci, en diffusant leurs publications ou en partageant une action commune: Fédération abolitionniste suisse, Ligue contre la traite des Blanches, Association pour la protection de la femme et de l'enfant, Fédération vaudoise d'éducation populaire, Ligue contre les jeux de hasard, Union des Amies de la Jeune fille, Association féminine du sou pour le relèvement moral, Société vaudoise d'utilité publique, Ligue pour l'Action morale, Association suisse contre la littérature immorale (qui va donner l'occasion de créer le Cartel romand d'hygiène sociale et morale). Ces deux dernières sociétés nous permettent d'aborder les questions initiales de notre article: le besoin de concertation et la convergence sur un thème général.

La Ligue pour l'Action morale

Dans différents pays d'Europe et des États-Unis, des sociétés de culture morale (*Ethical Society* ou *Gesellschaft für ethische Kultur*), réunies en une Union internationale¹⁴, se mettent en place dans le but commun de régénérer le monde, non par la religion, mais par une foi en une morale laïque. Il est à remarquer que l'on utilise en anglais et en allemand, l'adjectif *éthique*, traduit en français par *moral*, terme qui sera abandonné par la suite. En Suisse romande, une Ligue pour l'Action morale est créée dans la même veine en 1899 par un groupe de personnalités locales sur l'initiative d'Auguste Forel. Ce dernier venait de renoncer à la direction de

¹⁴ Fonds *Auguste Forel*, Cabinet des Manuscrits, BCU Lausanne-Dorigny, cote IS 1925 III B/D, IV B.

l'asile d'aliénés zurichois du Burghölzli qu'il avait assumée pendant vingt ans. Psychiatre progressiste, il avait développé plusieurs théories scientifiques et morales relatives à la responsabilité limitée des malades mentaux, à la thérapie par le travail, à l'abstinence des alcooliques. Il avait donné de très nombreuses conférences, particulièrement sur ce dernier thème, et soutenu des actions pratiques en dehors de l'asile en étant cofondateur de diverses institutions (restaurant sans alcool et asile pour buveurs) et en créant une branche laïque des Bons-Templiers. L'Ordre indépendant neutre des Bons-Templiers, s'appuyant sur la solidarité de ses membres, tentait de débarrasser la société du joug de l'alcool. « C'est une réforme sociale que nous poursuivons. Nous savons très bien que ce n'est pas *la* réforme sociale, car il y a bien d'autres misères sociales à réformer. [...] Mais nous croyons que pour arriver aux autres réformes sociales, il faut un cerveau sain et fort. Il faut donc commencer par éliminer l'usage des poisons qui détériorent le cerveau. »¹⁵ Il prit part à d'autres domaines de l'action sociale, en particulier pour supprimer les maisons officielles de prostitution. Ses différentes activités, nourries d'une vision globale de réforme de la société, l'ont amené à préconiser la prophylaxie plutôt que le traitement; il souhaitait prévenir plutôt que réparer. Dans ce sens-là, il se trouve être un pionnier de l'hygiène mentale. « À quoi sert-il de demeurer éternellement dans la prison de mon asile pour y soigner les victimes, débris de l'ignorance et des superstitions humaines, tout en laissant béatement subsister les causes patentes de notre incommensurable misère? C'est là pure lâcheté! L'hygiène sociale exige un renversement total de nos opinions traditionnelles, si l'on veut s'attaquer aux racines du mal... »¹⁶

Avec l'aide de la psychologie, de la psychiatrie et de la biologie, il importe de dégager les causes de dégénérescence de la race, véritable obsession, en séparant ce qui est héréditaire de ce qui est acquis, l'alcoolisme et les maladies vénériennes étant au cœur du débat social et sanitaire.

¹⁵ Auguste FOREL, *L'Ordre indépendant neutre des Bons-Templiers, un réformateur social*, Berne [s. d.], cité dans Jean WAGNER, *Auguste Forel, la vie, l'œuvre, l'homme*, Lausanne 1918, p. 32 [Ligue pour l'Action morale].

¹⁶ Inédit, cité dans Jean WAGNER, *op. cit.*, p. 39.

Auguste Forel, fort de ce projet d'ensemble, crée donc à Lausanne la Ligue pour l'Action morale dont la vocation principale est de «favoriser les agents efficaces de régénération, de progrès moral, et de lutter contre les puissances destructrices»¹⁷. Ce sont les membres qui décident dans quel domaine intervenir, subordonnant «leurs intérêts particuliers, immédiats, à l'accomplissement de ce qu'ils croient juste, bon et vrai, [... ils sont animés par des] sentiments de solidarité humaine et de mutuelle bienveillance nécessaires à la bonne marche d'une société».

Une morale laïque et une solidarité empreinte de tolérance devraient permettre de travailler à l'amélioration de l'homme, de tous les hommes, quelle que soit leur condition. Le programme de la Ligue pour l'Action morale requiert des membres un double travail, sur eux-mêmes d'abord (à la fois en fortifiant les idéaux et en se débarrassant des préjugés) et sur la société. «Nous devons entrer résolument dans l'arène sociale, y combattre pour le bien et contre le mal, comme en nous-mêmes.»

Le scientifique, de même que le privilégié, doit descendre «des hauteurs où il plane». On trouve, mieux explicitée, cette même conception dans l'Ordre des Bons-Templiers: «Tu as reçu ou hérité plus que les autres, soit matériellement, soit par éducation, soit par une heureuse hérédité de tes facultés mentales, voilà tout ton mérite. Tu as le devoir de le rendre aux autres en les élevant à toi, en les aimant, en les instruisant [...]; si tu ne le fais pas, tu te confines dans une triste caste de *parasites de la société*...»¹⁸

Entrer dans l'arène sociale, c'est bien le fait, avec un engagement personnel variable d'un individu à l'autre, des nombreux acteurs des différentes sociétés et institutions. La Ligue pour l'Action morale ne prétend d'ailleurs pas se substituer aux œuvres existantes, elle ne se place pas en concurrente. Au contraire, elle se veut «un foyer commun de conceptions plus générales, où leur propre activité peut s'éclairer et acquérir une force nouvelle. Chaque œuvre spéciale deviendra ainsi une illustration de la vérité morale universelle que nous voulons représenter, tandis qu'actuellement,

¹⁷ Ainsi que les citations suivantes: Programme de la Ligue pour l'Action morale, s. d. [1899], p. 2 [Cab. man. IS 3696, 2].

¹⁸ Auguste FOREL, *L'Ordre...* in Jean WAGNER, *op. cit.*, p. 34.

en cherchant des remèdes à des maux particuliers sans se préoccuper assez de l'ensemble, on s'expose souvent à faire plus de mal que de bien. »¹⁹

Le sentiment que l'efficacité d'une œuvre dépendait d'un réseau beaucoup plus large, a été souvent exprimé et l'appartenance des protagonistes à plusieurs œuvres complémentaires a pu être observée maintes fois. Mais ici, la Ligue pour l'Action morale opère comme une plate-forme où sont émises des idées très différentes, toujours nourries de cet esprit de morale universelle en relation avec une question d'actualité. La méthode d'action part généralement d'une proposition de conférence, celle-ci étant suivie d'un débat, et ce qui est plus remarquable, de réalisations concrètes, souvent en collaboration avec des institutions ayant des préoccupations analogues. « La Ligue devint la pépinière des institutions de progrès moral et social à Lausanne. »²⁰ Ce constat est à pondérer, venant de la part du président de la Ligue pour l'Action morale en 1918, Jean Wagner, dans un ouvrage jubilé concernant le fondateur, Auguste Forel.

Diverses œuvres ont effectivement été mises en place grâce à l'initiative de la Ligue ou avec son soutien partiel. Chacune d'elles devrait être étudiée dans la durée et dans le contexte général de l'époque. La première fondation fut celle de la Société de la Maison du peuple en 1899, à la suite des conférences de A. Forel sur « Les devoirs des personnes aisées et cultivées envers les classes ouvrières et les moyens de les accomplir » et celle plus spécifique de G. Renard sur « Les Maisons du peuple ». Elle mettait à disposition d'un public non cultivé des conférences, des concerts et des cours populaires, un lieu de réunion pour des groupes et des syndicats, une bibliothèque. Puis la Société de patronage des aliénés a été fondée en 1900 après la conférence du professeur Albert Mahaim, directeur de l'asile d'aliénés de Cery, sur « Les causes et les dangers de l'aliénation mentale et le patronage des aliénés » (voir l'article de M. Steck). La Société de coopération de consommation, la Ligue sociale d'acheteurs (1907), l'Office social de Lausanne – bureau de renseignements et de conseils juridiques gratuits – (1910) ont

¹⁹ *Programme de la Ligue pour l'Action morale*, s. d. [1899], p. 3.

²⁰ Jean WAGNER, *op. cit.*, p. 49.

été créés pour atténuer la dépendance des milieux modestes. C'est dans le même esprit que la Ligue a encouragé la diffusion de différents moyens d'éducation et d'instruction complémentaires à l'enseignement élémentaire, notamment l'école primaire supérieure. La Ligue pour l'Action morale a collaboré en outre à la fondation de l'Association de la Goutte de lait (1902), en distribuant du lait stérilisé et des consultations gratuites pour les nouveaux-nés de condition modeste, et de celle de la Fédération des sociétés vaudoises d'éducation populaire (1903), en organisant des conférences principalement dans les domaines sociaux et des cours itinérants à la campagne; elle a été membre actif de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin (1903).

Enfin, un dernier exemple permet d'illustrer la collaboration entre les associations à but moral. Une nouvelle tentative de réglementation de la prostitution à Lausanne suscite de l'inquiétude dans le cercle local des sympathisants de la Fédération abolitionniste. Ainsi, d'entente avec la Ligue d'Action morale, le comité de la Société vaudoise de relèvement de la moralité propose une conférence à la Maison du peuple donnée par Maurice Veillard, son nouveau secrétaire. À la suite de cette conférence, un *comité de vigilance* se met en place en 1917 qui ne tarde pas à s'élargir en devenant l'année suivante un Comité pour l'étude des questions sexuelles et la lutte contre les maladies vénériennes, organisé en groupes de travail (sections médicale, pédagogique, économique, juridique, institutions sociales). «Avec cette initiative, la lutte contre l'immoralité a, pour la première fois, revêtu la forme d'une coopération de spécialistes. [...] L'élément féminin est représenté dans chaque section.»²¹

La Ligue pour l'Action morale a cessé ses activités en 1924, et on peut faire l'hypothèse que ses objectifs ont été partiellement assumés par le Cartel romand d'hygiène sociale et morale. De plus, il faudrait étudier la filiation probable de la Ligue pour l'Action morale avec la Société suisse et la Société vaudoise d'utilité publique, fondées respectivement en 1810 et en 1826, au sein desquelles ont été traités des thèmes analogues et sur l'initiative desquelles diverses institutions

²¹ *Société vaudoise de relèvement de la moralité*, 22^e rapport, 1916-1917, p. 4 [ce rapport est rédigé par Maurice Veillard].

apparentées ont pris naissance dans le cours du XIX^e siècle. La Société vaudoise d'utilité publique avoue s'être essoufflée au tournant du siècle en même temps qu'elle s'est sentie dépossédée d'une partie de ses prérogatives par les associations spécialisées, placées ainsi en concurrence avec elle²². La polyvalence qu'elle avait assurée au XIX^e siècle est dorénavant partiellement assumée par une association comme la Ligue pour l'Action morale.

Le Cartel romand d'hygiène sociale et morale

En 1916, l'Association suisse contre la littérature immorale, dont on a vu que la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité faisait partie, propose à ses adhérents, invoquant les différences de langues et de méthodes, de se scinder en deux fédérations, l'une romande, l'autre alémanique, ayant chacune leur président et leur bureau. Cela rejoint les préoccupations du comité de la Société vaudoise. L'occasion se présente de mieux « grouper en un seul faisceau fédératif les sociétés diverses, qui, en Suisse romande, ont mis à leur programme la lutte contre l'immoralité »²³ : un Comité romand d'hygiène sociale et morale est mis en place dès 1918, prenant le nom de Cartel dès 1922 pour mieux affirmer l'idée d'une fédération de sociétés. Ainsi, la première vocation du Cartel, la plus originale à cette époque, quoique déjà élaborée par d'autres associations (ainsi par exemple l'Union des femmes²⁴), est d'établir un lien entre des associations ayant des buts complémentaires. « Il est grand temps de tenir compte de l'interdépendance des faits sociaux. [...] On n'a que trop combattu en ordre dispersé des fléaux sociaux qui ont un front unique. »²⁵ Chaque

²² *La Patrie vaudoise*, organe de la Société vaudoise d'utilité publique, n° 1, nov. 1917, pp. 2-3. Voir aussi : *Présentation de la Société vaudoise d'utilité publique (SVUP) et de ses membres*, Lausanne 1980.

²³ *Idem*, 21^e rapport, 1915-1916, p. 7.

²⁴ Cf. Geneviève HELLER, *Charlotte Olivier. La lutte contre la tuberculose dans le canton de Vaud*, Lausanne 1992, p. 58 sq., article 2 des statuts de l'Union des femmes, 1896 : « [...] établir un lien entre les œuvres féminines existantes et être un centre de ralliement pour tout ce qui se fait en faveur des femmes ».

²⁵ [Maurice VEILLARD], « Le mouvement d'hygiène sociale et morale », in *Revue annuelle H. S. M.*, 1923, p. 22.

association garde son action spécifique tandis que le Cartel met en valeur le sens général et commun qui les anime. «Le cartel a pour but de développer l'hygiène sociale et morale en Suisse romande, en groupant les organisations qui poursuivent tout ou partie de son programme. Le cartel n'entend se substituer à aucune des associations qui lui sont affiliées mais cherche à coordonner leur action et à la compléter.»²⁶

Tandis que la Ligue pour l'Action morale avait développé des débats d'idées et mis sur pied différentes œuvres concrètes propres à fortifier l'ensemble de la société par l'*action morale*, de son côté, dans le prolongement de la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité, élargissant ses objectifs et développant des collaborations plus larges, le Cartel romand H. S. M. (d'hygiène sociale et morale) s'affirme d'abord comme un front commun contre les vices et les maladies sociales; pourtant, rapidement, le Cartel choisit une orientation plus positive, mettant l'accent sur les valeurs à protéger et à fortifier.

Ce que le Cartel entend par hygiène sociale et morale n'est pas clairement défini. Il s'agit de prévention, bien sûr, d'éviter l'aggravation des défauts et de soutenir les valeurs dans les domaines sociaux et moraux, n'excluant pas d'ailleurs les domaines sanitaires à leurs points de rencontre: relèvement de la moralité, en lien direct et explicite avec la sexualité (la prostitution, c'est-à-dire surtout l'exploitation sexuelle, les maladies vénériennes, les divertissements malsains, etc. et dont la guerre aurait augmenté les causes et les conséquences, à savoir: dissolution des liens conjugaux, divorces, baisse de la natalité). «Autant d'ennemis à combattre, autant d'œuvres correspondantes *en liaison les unes avec les autres*» précisait et soulignait la circulaire adressée à des associations de toute la Suisse romande, proposant de créer «un comité romand composé de délégués de toutes les associations qui s'intéressent à la lutte contre l'immoralité.»²⁷ Associations

²⁶ Article 1 des *Statuts* de 1922, contenus dans un recueil artificiel rassemblant les rapports annuels du Cartel, *Revue annuelle H. S. M. 1918-1931*, archives conservées à la CORAS, Conférence romande d'action sociale.

²⁷ Cité dans *Cartel romand d'hygiène sociale et morale. De 1918 à 1938. Vingt années Pour la Vie par la Famille*, tiré-à-part extrait de l'*Information au service du travail social*, n° 9, 1 sept. 1938 [Archives CORAS].

chrétiennes, féminines, syndicales, protégeant l'enfance, la jeunesse, la femme, se rejoignent avec un objectif commun, celui de la protection de la famille, unité de base de la société; les statuts soulignent que «le cartel accorde une place particulière dans son programme à la protection de la famille, au point de vue moral, social, légal et sanitaire»²⁸. Le ton se modifie. «Il est des gens que les mots *relèvement moral* effraient, éloignent ou amusent. Ces mots évoquent en eux de petites sectes de gens très étroits, naïfs autant qu'ignorants des réalités. Soit. Laissons cette expression qui a si mauvaise renommée et parlons de la famille. On verra que cela revient au même.»²⁹ Après un portrait, assez mythique il est vrai, de la famille, une ou deux générations plus tôt, alors qu'elle était encore «le centre de la vie, [tenant] lieu d'atelier, de cinéma et d'auberge», le constat est alarmiste: moins d'enfants, plus d'individualisme, avortement, dénatalité, pas d'allocations familiales; travail et loisirs éparpillent la famille; l'alcool met en péril les foyers et l'ordre social. Il faut soutenir la famille, fortifier la position de chacun de ses membres, développer le métier d'infirmière visiteuse qui donne les soins à la maison, inviter chacun à prendre soin de sa santé, recommander aux jeunes gens d'être exigeants et vigilants à l'égard de celle de leurs conjoints pour assurer une descendance saine, etc. Les termes sont en partie vieillis, mais le propos a des résonances étonnamment modernes. Il suffit de songer aux publications proposées en 1980 par la CORAS, continuatrice du Cartel, et qui portent les titres suivants: *Les toxiques, Aliments et santé, Les maladies vénériennes, La protection de l'environnement commence à la maison, Le divorce et ses conséquences, Tabac et santé, Alcoolisme et toxicomanies*, etc.³⁰ Notons encore que la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité a fusionné avec Pro Familia en 1930.

Les termes *moral, morale, moralité*, pesants et partiellement dénaturés par les discours moralisants (mêlant reproches et exhortations au nom de principes rigides, condescendants et

²⁸ Article 2 des *Statuts* de 1922, *op. cit.*

²⁹ *Revue annuelle d'hygiène sociale et morale*, 1920-1921, p. 3, et citation suivante.

³⁰ CORAS, *Conférence romande de l'Action sociale*, 1979-1980, dernière page.

paternalistes), ont, dans l'esprit des fondateurs de la Ligue pour l'Action morale ou du Cartel romand d'hygiène sociale et morale, un sens riche, fort, positif. L'adjectif *moral*, s'oppose sans doute à immoral, mais aussi à physique, sanitaire, matériel, corporel, il implique des valeurs éminemment humaines – psychologiques et sociales –, de l'homme vis-à-vis de lui-même, de ses proches, de la société. Mais le sens étant devenu ambigu, ayant été galvaudé, on assiste peu à peu à son retrait au cours de ce siècle ou du moins à des précautions d'usage. On doit noter cependant une revalorisation récente de la notion de morale qui vient compenser les lacunes d'une conception rationnelle et matérielle de l'existence, notamment dans la campagne contre le SIDA ou celle de la protection de l'environnement (morale de solidarité).

La Conférence romande d'action sociale remplace en 1980 le Cartel romand d'hygiène sociale et morale dont la dénomination était devenue «quelque peu démodée»³¹. Les nouveaux statuts parlent d'éthique sociale: «L'Association se propose de regrouper des organismes publics et privés [...] en vue de développer les communications, l'information, la prévention et l'éthique sociales.»³² «Nous ne mentionnerons plus l'*hygiène morale* dans notre raison sociale. Pourtant il est clair que la force morale de ce pays se trouve placée devant d'immenses défis.»³³ Le terme *social* tend à englober le sens de *moral*; ainsi, indirectement, la Conférence romande d'action *sociale* remplace la Ligue pour l'Action *morale*. «L'hygiène sociale comprend l'ensemble des problèmes biologiques relatifs à la santé physique et morale de la collectivité. Elle vise à supprimer les fléaux sociaux, à augmenter la vitalité de l'individu, à faire de la famille une unité saine et cohérente et à préparer une race meilleure. [...] L'hygiène sociale veut améliorer l'homme par l'homme. [...] C'est dire qu'elle comporte une part considérable d'éducation.»³⁴

Entre-temps, le terme *mental*, introduit par le biais de la psychiatrie, a empiété sur le sens du mot moral, quand il ne l'a pas remplacé. Ainsi l'hygiène mentale, en tant que prévention de

³¹ *Idem*, p. 3.

³² Art. 2, statuts de la CORAS, Conférence romande de l'action sociale.

³³ «Dernier rapport du Cartel romand d'hygiène sociale et morale», *idem*, p. 7.

³⁴ [Maurice VEILLARD], «Chronique», *Revue annuelle H. S. M.*, 1925, p. 13.

la maladie mentale et de ses conséquences sociales, a rejoint, durant l'entre-deux-guerres surtout, le vaste éventail de la protection de l'ensemble de la société.

De même qu'Auguste Forel a été l'un des personnages dominants de la Ligue pour l'Action morale, en tant qu'initiateur et inspireur, loin d'être cependant le seul dans ce cercle où débats d'idées et réalisations concrètes ont été le fruit de maintes collaborations, Maurice Veillard est la figure omniprésente du Cartel jusqu'en 1941 en tant que cofondateur et secrétaire général. Une analyse plus fine ferait aussi leur place à Alfred de Meuron par exemple, « chef social et spirituel »³⁵ de Maurice Veillard, ou à Henri Daulte, président de la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité et président du Cartel romand H. S. M.

Maurice Veillard, à la manière d'Eugène Olivier, secrétaire de la Ligue vaudoise contre la tuberculose jusqu'au moment où ce dernier lui cède son poste en 1923 (le Cartel assurant la gestion de diverses sociétés³⁶), fut à la fois le théoricien, le rassembleur, l'artisan principal du Cartel. Formé comme juriste³⁷, il défend une thèse de doctorat de droit comparé sur la prostitution, sous la direction d'Alfred de Meuron, dirigeant de la Fédération abolitionniste internationale. Dès la fin de ses études, il se voit confier le secrétariat du Cartel, en plus de celui de la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité. Il est l'un des premiers à professionnaliser le travail social, à lui donner son identité propre, son autonomie, par rapport aux autres champs d'activités médicales, religieuses, éducatives relevant jusque-là de ce que l'on

³⁵ *Cartel romand d'hygiène sociale et morale. De 1918 à 1938...*, op. cit., p. 5.

³⁶ Société suisse contre les maladies vénériennes, Comité national de défense contre les stupéfiants, Ligue nationale contre l'eau-de-vie (branche romande), Ligue vaudoise Pro Familia, Ligue vaudoise contre le péril vénérien.

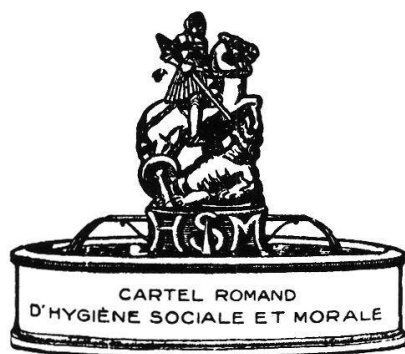
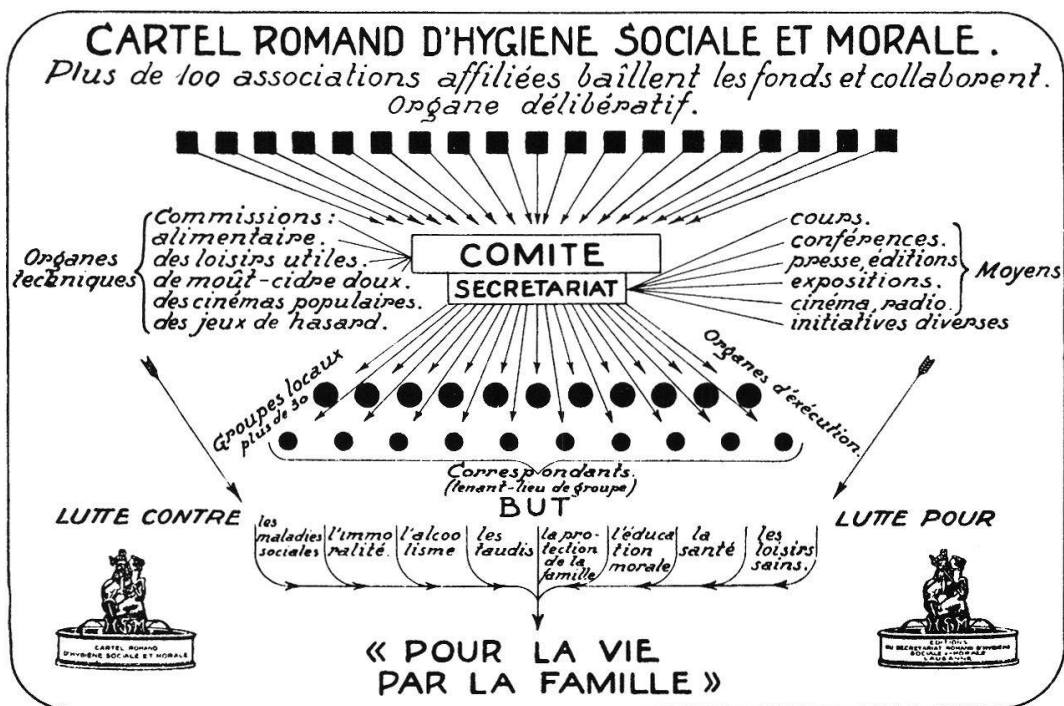
³⁷ Éléments biographiques sur Maurice Veillard dans *Cartel romand d'hygiène sociale et morale. De 1918 à 1938.*, op. cit., p. 5 ; Hommage à Maurice Veillard-Cybulski, *Cartel romand d'hygiène sociale et morale*, 1977-1978, pp. 1-2 ; M. VEILLARD-CYBULSKI, *Pionniers de l'Action sociale*, Lausanne 1979 [édition posthume, avec une introduction biographique écrite par sa femme, Henryka Veillard-Cybulski]. M. Veillard assura en outre des charges d'enseignement à la Faculté de droit et à l'École sociale et pédagogique (publication de l'ouvrage de base, *Introduction au travail social et à l'action sociale*, Lausanne 1964), et développa des activités, relatives à la famille et à la jeunesse, au niveau international.

appelait plutôt l'*utilité publique*, la philanthropie. Depuis 1941, il contribue à mettre en place le tribunal des mineurs du Canton de Vaud, assumant la présidence de la Chambre pénale des mineurs jusqu'en 1964, renouant avec sa formation initiale, mais fort de son expérience dans les domaines de l'hygiène sociale et morale. Maurice Veillard à maintes reprises s'est fait le porte-parole des préoccupations du Cartel dans la presse non spécialisée pour mieux les vulgariser, ou dans la *Revue suisse d'Hygiène* dont il assurait la rubrique d'information internationale «Chronique sociale»; il a rédigé la *Revue annuelle d'hygiène sociale et morale* (1918-1931), partiellement aussi *Le Nouvel Eclair* ou l'*Information au service du travail social* (1931-), deux périodiques édités par d'autres associations mais servant d'organes de plus grande diffusion pour le Cartel romand H. S. M. Dès 1968, il collabore à la rédaction des *Fiches sociales* éditées par la CORAS.

Le secrétariat du Cartel assure la liaison entre les diverses sociétés affiliées. Il devient un centre de documentation réunissant les publications (ouvrages et périodiques) des sociétés membres ou de ses correspondants étrangers, assurant lui-même l'impression et la diffusion de brochures³⁸, affichettes, cartes postales. Il est aussi un centre de renseignements et d'orientation.

Le Cartel a donc une vocation romande (son comité a été à tour de rôle en majorité vaudois, neuchâtelois, genevois), les sociétés affiliées étant elles-mêmes romandes (Comité romand de la Société de la Croix-Bleue, Comité central romand des Unions chrétiennes de jeunes gens, Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, etc.); d'autres sociétés affiliées sont cantonales ou locales (Union des femmes de Genève, Ligue vaudoise contre la tuberculose, Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds, etc.), à l'exception du Valais et de Fribourg (notons que cette participation tronquée, motivée partiellement par le clivage confessionnel, caractérise la plupart des collaborations romandes

³⁸ Par exemple: Raoul HOFFMANN, « Une fois mariés... ». *Réflexions d'un médecin*, 1923; Henri BERSOT, *L'hygiène mentale de la jeune fille*, 1926 (2^e éd.); Robert CHABLE, *Jusqu'au mariage*, 1923; *Menus et recettes de repas simples, sains, nourrissants et pas chers*, 1930; Henry C. KRAFFT, *L'examen médical pré-nuptial*, s.d. [1930 env.].



au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale). Une branche genevoise du cartel s'est développée grâce à Émilie Gourd, présidente de l'Association suisse du suffrage féminin et fondatrice du Mouvement féministe, et regroupe vers 1934 cinquante associations genevoises³⁹.

Les moyens d'action sont d'une part la mise sur pied de commissions qui se penchent durablement sur les aspects théoriques et techniques de diverses questions (comme la commission

³⁹ Maurice VEILLARD, « Une expérience de concentration et de coordination de service social en Suisse romande », Extrait de la *Revue suisse d'utilité publique*, fasc. 3, mars 1934, p. 4.

des cinémas populaires dirigée par le cinéaste Jean Brocher) et d'autre part l'organisation de cours, de conférences, d'expositions, d'interventions dans la presse, la radio ou le cinéma. Un schéma, publié pour la première fois dans *L'information au service du travail social* en septembre 1933 résume l'organisation du Cartel, tandis qu'une vignette servant de logo avait été introduite pour le dixième anniversaire du Cartel en 1928⁴⁰ symbolisant l'hygiène sociale, morale et sanitaire: «Saint Georges incarne la lutte contre les fléaux sociaux, la fontaine où jaillit l'eau claire évoque la propreté et la pureté».⁴¹ Le secrétariat du Cartel organise chaque année, en collaboration avec ses membres, des campagnes thématiques en alternance trisannuelle relatives à la santé, l'éducation morale, les questions sociales, selon la devise du Cartel «Pour la vie – Par la famille». La première campagne (1919) fut consacrée à la lutte contre les maladies vénériennes, créant, grâce à la collaboration de deux vénéréologues éminents (les docteurs Charles Dubois à Genève et Robert Chable à Neuchâtel) «la synthèse si nécessaire, mais si rare encore, entre le physique et le moral»⁴²; d'autres eurent pour sujet l'éducation dans la famille (1921), la loi sur les eaux-de-vie et celle contre la pornographie (1922), l'éducation à la santé (1924), le logement sain (1925), les loisirs sains (1928), l'éducation sexuelle (1929), l'hygiène alimentaire (1931), la protection sociale de la famille (1931), l'hygiène mentale (1932), etc.

Dans le cadre de sa campagne annuelle de 1932 consacrée à l'hygiène mentale, le Cartel a organisé son 5^e cours romand d'hygiène sociale qui s'est tenu à l'École normale de Lausanne le 20 octobre 1932, réunissant deux cents participants (principalement des pasteurs, des enseignants, des infirmières et des employeurs). Quatre psychiatres de Lausanne et Genève, dont André Repond, président du Comité national suisse d'hygiène mentale et directeur de l'asile psychiatrique de Malévoz en Valais, ont donné ce cours et animé des groupes de travail. Les conférences

⁴⁰ *Revue annuelle H. S. M.*, 1928, couverture et p. 24.

⁴¹ *Idem.*

⁴² *Cartel romand d'hygiène sociale et morale. De 1918 à 1938...*, *op. cit.*, p. 56.

ont été réunies dans une brochure⁴³ publiée par le Secrétariat du Cartel H. S. M. et reproduites dans la *Revue suisse d'hygiène*⁴⁴.

Le choix de ce cours atteste le développement et la reconnaissance de l'hygiène mentale dans le domaine de l'hygiène sociale et morale. Repond s'en explique : entre l'aliénation mentale et la bonne santé mentale, il y a toute une gradation d'anomalies de comportement chez des individus par ailleurs normaux. Ces anomalies ne sont plus considérées comme des vices, que l'individu devrait maîtriser, mais comme des phénomènes pathologiques pour lesquels il y a des explications psychologiques. « La psychologie et le traitement des péchés capitaux, de la paresse, de l'orgueil, de la sensualité, de l'intempérance, ne sont plus du domaine strictement limité de la morale. [...] Les troubles nerveux sont presque toujours provoqués par un conflit entre la réalité et la persistance inconsciente d'infantilismes psychiques »⁴⁵ provenant de perturbations dans le développement de la personnalité durant l'enfance ou l'adolescence, d'épreuves, d'un difficile compromis entre les obligations collectives et les tendances égocentriques, etc. Ainsi, les relations de l'individu avec la société sont altérées, entraînant névrose ou délinquance. L'hygiène mentale reconnaît le rôle du refoulement, notamment dans la vie sexuelle et elle adopte une attitude plus compréhensive à l'égard, par exemple, de la masturbation. En outre, elle admet que l'éducation sexuelle basée essentiellement sur la continence et la maîtrise des instincts peut entraîner des troubles nerveux, des dépressions, une altération du caractère ou la frigidité sexuelle. « Pendant toute l'enfance et l'adolescence, l'instinct sexuel est tout simplement proscrit, condamné et réprimé. [...] Or, à l'âge adulte, toutes ces barrières doivent tomber, mais seulement à l'occasion du mariage. Ce qui

⁴³ *Hygiène mentale*, Lausanne [1932] [André REPOND, « L'hygiène mentale de l'adulte » ; H. BRANTWAY, « L'hygiène mentale de l'enfance et de l'adolescence » ; William BOVEN, « Les rapports du physique et du moral » ; Henri FLOURNOY, « Les facteurs constitutionnels et héréditaires au point de vue de l'hygiène mentale »].

⁴⁴ *Revue suisse d'hygiène*, 1933, pp. 3-54. La *Revue suisse d'hygiène* a remplacé depuis 1921 la *Revue suisse d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance* fondée en 1903, rassemblant dès lors les divers domaines de l'hygiène.

⁴⁵ André REPOND, « L'hygiène mentale de l'adulte », in *Hygiène mentale*, op. cit., pp. 4 et 6.

était proscrit et coupable, devient légitime, les organes génitaux, jusqu'alors tabous, plus ou moins objets de répulsion, de péché, doivent du jour au lendemain jouer le rôle essentiel qui leur est dévolu par leur nature. Bref, un bouleversement complet des valeurs. Croit-on par hasard qu'un tel bouleversement psychologique se produise aussi aisément ? »⁴⁶

Le rôle de l'hygiène mentale serait de contribuer à fortifier l'équilibre psychique, sans toutefois pouvoir recommander des règles précises comme dans le domaine de l'hygiène corporelle.

C'est dans cette perspective que le programme du cours affirmait que « l'hygiène mentale a son mot à dire dans toutes les activités sociales et tout particulièrement dans l'éducation et la rééducation de l'enfant et de l'adulte »⁴⁷. L'hygiène mentale élargit le champ de la psychiatrie à l'homme normal pour identifier les troubles psychiques et prévenir leur aggravation. Cette conception explique en partie la volonté, exprimée dès les années trente :

- de faire de l'asile psychiatrique un milieu plus ouvert, libéré notamment de la tutelle judiciaire,
- de développer les consultations gratuites en polyclinique⁴⁸,
- de créer des consultations médico-pédagogiques destinées aux enfants présentant des problèmes psychiques.

Ainsi A. Repond a créé vers 1930 un service médico-pédagogique à l'Hôpital de Malévoz afin de propager « une bonne hygiène mentale de l'enfance » et de « prévenir chez les enfants, notamment pendant l'âge scolaire, l'éclosion de troubles nerveux, d'anomalies du caractère et du comportement, de traiter les enfants présentant soit des névroses, soit des anomalies du caractère et du comportement »⁴⁹. À Genève, c'est le psycho-pédagogue Claparède qui a introduit une consultation en 1913 déjà à l'Institut Jean-Jacques Rousseau, tandis que le Département de l'Instruction publique fondait en 1930 un Service d'observation médico-

⁴⁶ *Idem*, p. 12.

⁴⁷ *Cours d'hygiène mentale*, programme dans recueil artificiel *Cartel suisse romand d'hygiène sociale et morale*, III [Archives CORAS].

⁴⁸ Revendications exprimées notamment par Georges de MORSIER, *L'hygiène mentale à Genève*, Genève 1928 [Société genevoise de prophylaxie mentale et de patronage].

⁴⁹ *Règlement de l'Hôpital de Malévoz du 5 juillet 1937*, vol. XXXV, p. 224.

pédagogique de l'enfance⁵⁰. « On vient nous consulter pour des enfants dits: vicieux, menteurs, voleurs, pervers, etc. Cette étiquette n'est-elle pas déjà dans le mot qui désigne, en même temps que le mot qui tue? [...] Qui oserait affirmer d'emblée qu'on est en présence d'un coupable? »⁵¹

On a voulu esquisser ici la complémentarité de l'hygiène mentale, de l'hygiène morale et de l'hygiène sociale, illustrée par la filiation et la concertation des diverses associations, ainsi que par les thématiques communes; elles ne sont pas pour autant identiques dans leurs explications et leurs recommandations, ce qui explique partiellement que l'on ait autant de sociétés différentes. Elles sont imprégnées des théories dominantes ou en plein développement à un moment donné. Il n'en reste pas moins que l'on a l'impression que l'hygiène morale du début du siècle est supplantée par l'hygiène mentale et sociale durant l'entre-deux-guerres, remplacée depuis par l'action et la prévention psychosociales. Mais celles-ci répondent à un objectif constant, renouvelé et sans cesse réadapté, celui de lutter contre les maladies sociales et de fortifier la société.

⁵⁰ Auquel collabore le Dr. H. Brantway [H. BRANTWAY, « L'hygiène mentale de l'enfance et de l'adolescence », dans *Hygiène mentale, op.cit.* p. 19 sq.]

⁵¹ *Idem*, p. 25